



IFAS SUD GIRONDE



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT SUD GIRONDE



Promotion
2021-2022

SOMMAIRE

1/ INTRODUCTION	5
1.1. Faits marquants 2021-2022	5
1.2. Chiffres clé 2021	5
1.3. Missions de l'IFAS	5
2/ PRESENTATION GENERALE	8
3/ PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU COUT DE LA FORMATION	9
4/ DEROULEMENT DE LA FORMATION 2021-2022	17
5/ SUIVI PROMOTION 2020-2021	18
5.1 Taux de réussite	18
5.2 Insertion professionnelle	18
6/ PRESENTATION DE LA PROMOTION 2021-2022	19
6.1 Les épreuves de sélection	19
6.2 La composition de la promotion	19
6.3 Origine géographique des élèves	20
6.4 Répartition par genre	20
6.5 Moyenne d'âge des élèves	21
6.6 Typologie des diplômés à l'entrée de la formation	21
7/ BILAN PEDAGOGIQUE	22
7.1 Évaluation du projet pédagogique de la formation aide-soignant	22
7.2 Évaluation de la formation par les élèves	22
7.3 Intervenants extérieurs	25
7.4 Activités des formatrices	26
7.5 Suivi pédagogique	26
8/ GESTION DE L'INSTITUT DE FORMATION	28
8.1 Formation continue des personnels permanents de l'institut	28
8.2 Présentation du bilan financier 2020-2021 et EPRD 2022	28
8.3 Équipement de l'institut	31
9/ ACTIVITE DE FORMATION CONTINUE	33
9.1 Réalisation des actions de formation continue 2021	33
9.2 Évaluation des actions de formation continue	33
9.3 Évaluation des actions de formation continue par les participants	34
10/ PARTENARIAT DE L'INSTITUT DE FORMATION	35
11/ PROJET ET PERSPECTIVES 2022	35

1- INTRODUCTION

1.1 **Faits marquants 2021-2022**

L'année de formation 2021-2022 est jalonnée par plusieurs évènements. Cette année de formation est marquée par plusieurs abandons de formation, l'augmentation de la capacité d'accueil à 61 élèves, l'arrivée du nouveau référentiel (arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant) et la poursuite de la pandémie de la Covid 19.

Le contexte sanitaire vient modifier considérablement la formation tant sur les apprentissages théoriques que sur les apprentissages cliniques en stage. L'équipe pédagogique a réorganisé la formation en usant de pédagogie alternative. Un suivi pédagogique renforcé est mis en œuvre et une correspondance par e-mail est développée.

L'Institut de Formation Aide-Soignant Sud Gironde est certifié QUALIOPi en décembre 2020 pour une durée de 4 ans.

L'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture fixe de nouvelles modalités portant sur une sélection sur dossier suivi d'un entretien permettant au candidat d'exposer son projet professionnel.

La formation 2021-2022 a été dispensée selon les dispositions relatives à deux arrêtés : l'arrêté du 22 octobre 2005 et l'arrêté du 10 juin 2021 précisant le nouveau référentiel.

La formation suit le calendrier scolaire donc ce rapport d'activité 2021 comprend les résultats de la promotion 2020-2021 ainsi que l'insertion professionnelle des diplômés et le déroulé de la promotion de 2021-2022.

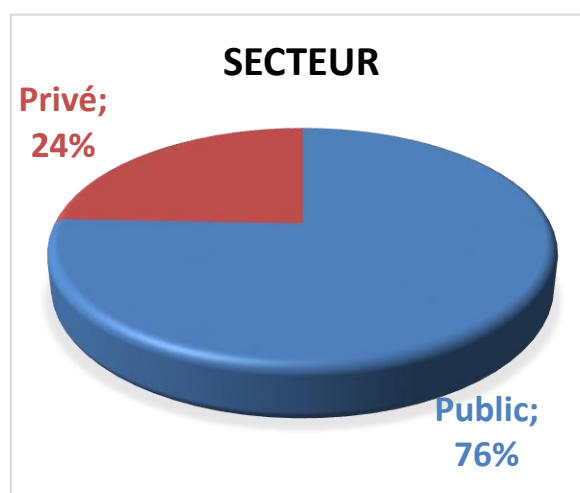
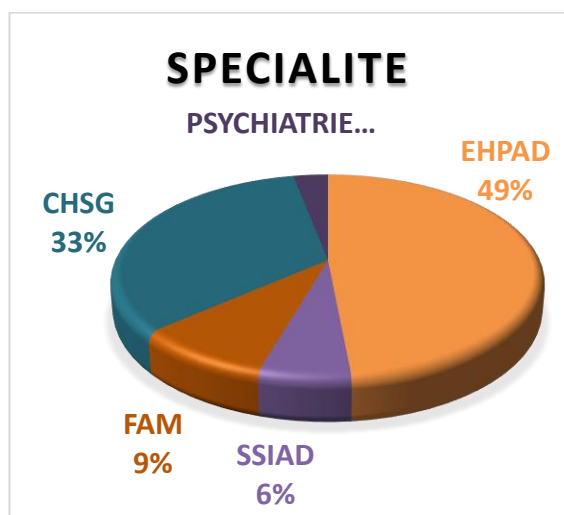
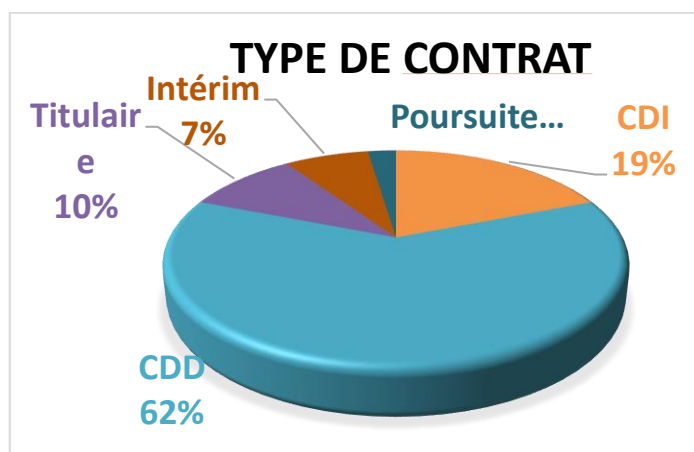
1.2 **Chiffres clés 2021**

Promotion 2020-2021

45 diplômés en juillet 2021, 1 diplômé en octobre 2021 et 1 diplômé en décembre 2021 soit sur l'année 47 diplômés le taux de réussite est de 92%.

Le taux d'embauche est de 98% en juillet 2021 et de 100% en octobre et décembre 2021.

Insertion professionnelle des diplômés 2020-2021 :



Promotion 2021-2022

L'effectif global à la rentrée du 1er septembre 2021 est de 70 élèves soit 5 hommes et 65 femmes. Nous avons eu un désistement dès la rentrée de septembre 2021.

- Le parcours complet se compose de 41 élèves dont 14 ASH.
- Le parcours en apprentissage se compose de 9 élèves (2 SAPAT et 7 ASSP)
- Le parcours partiel se compose de 20 élèves (dont 3 redoublantes).

Depuis la rentrée, 3 élèves ont arrêté la formation pour des raisons personnelles. Après entretien avec la directrice des reports de formations sont proposés.

Depuis 2 ans, on note l'accueil en formation d'élèves mineurs ce qui a des incidences sur les affectations en stage car ils ne possèdent pas de permis de conduire. La moyenne d'âge est de 31 ans (même donnée pour la promotion 2020-2021).

2 élèves sont âgés de 17 ans à la rentrée. L'élève la plus âgée a 54 ans.

5 élèves ont suivi la formation des 70h et 7 ont suivi la formation Remise à niveau.

1.3 Missions de l'IFAS

- La formation initiale des élèves aides-soignants,
- La formation partielle pour les personnes détentrices d'un diplôme du secteur médico-social de niveau 5, les personnes pouvant justifier de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité en rapport direct avec ce diplôme (VAE/ validation des acquis de l'expérience), les personnes détentrices d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT)
- La formation des élèves aides-soignants aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 aboutissant à une attestation validant le module 3 (ancien référentiel) et module 4 (nouveau référentiel) (AFGSU2)
- La formation de remise à niveau, la préparation à l'entretien de sélection
- La participation à des actions de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie (prise des paramètres vitaux pour les soignants)
- La formation auprès des aidants familiaux sur les gestes de premier secours
- La transmission des valeurs professionnelles,
- Le développement d'une démarche éthique,
- L'information, le conseil et la veille documentaire,
- L'harmonisation des contenus de la formation AS et de leurs dispensations au sein des réunions régionales,
- L'analyse et l'évaluation des pratiques professionnelles,
- La mise en place d'une pédagogie s'inscrivant dans une démarche qualité et de certification.
- L'utilisation des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) et le développement de la simulation en santé.

Autres missions en lien avec la santé publique

- Campagne AVC (recherches faites par les élèves sur l'AVC, réalisation d'une affiche soumise à l'ARS, visualisation de film puis débat)
- Journée nationale de l'autisme (visualisation d'un film puis débat, intervention d'un professionnel de santé sur la prise en soin des personnes présentant des troubles autistiques et/ou apparentés)
- Octobre rose (affichage des actions de manifestations organisées par le CH Sud Gironde)
- Semaine bleue (mise en place d'activités de stimulation par les élèves dans différentes EHPAD)
- Handicap (ateliers sensibilisant l'élève au handicap physique avec l'association Handisport, visite et/ou témoignage de professionnels du Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés, présentation des métiers ergothérapeute et psychomotricien(ne))
- Hygiène des mains (participation des élèves aides-soignants à la journée de sensibilisation à l'hygiène des mains sous la responsabilité de l'infirmière hygiéniste du CH sud Gironde)
- Tabac et addictions (intervention d'une infirmière tabacologue) action de sensibilisation au sein du CH SUD GIRONDE site de Langon et La Réole.

- Journée nationale de l'alimentation en établissement de santé (participation des élèves sous la responsabilité des diététiciennes du CH Sud Gironde)
- Journée nationale des aidants
- Journée « dons d'organes et greffes » (intervention d'une urgentiste et de personnes greffées)
- L'éducation thérapeutique du patient (ETP ateliers animés). L'éducation thérapeutique du patient est définie dans la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire (HPST) [loi n° 879-2009 du 21 juillet 2009 portant réforme HPST]. Elle s'inscrit dans le parcours de soins du patient et s'appuie sur un contrat préalable d'éducation, personnalisé, en fonction du diagnostic éducatif et engage le patient et les soignants.



Travaux de sensibilisation « campagne anti-tabac »

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'école inter hospitalière LANGON /CADILLAC a été créée en 1990. La capacité d'accueil en formation est alors de 15 élèves. En 1992, l'école d'aides-soignants du CH La Réole est créée ; la capacité d'accueil en formation est de 15 élèves. En 2000, les 2 écoles d'aides-soignants du Sud Gironde fusionnent. La capacité d'accueil en formation autorisée est de 30 élèves. Afin de répondre à l'offre de soins, l'école inter hospitalière reçoit un agrément en Février 2003 pour une capacité d'accueil portée à 40 élèves. En septembre 2008, 4 à 6 élèves peuvent être accueillis en parcours partiel (arrêté du 22 octobre 2005 modifié). En 2010, la fusion des établissements de Langon et de La Réole donne naissance au Centre Hospitalier du Sud Gironde. L'institut se nomme alors Institut de Formation Aide-soignant Sud Gironde. En juin 2010, en concertation avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional accorde le renouvellement de l'autorisation d'exercice avec l'agrément pour une capacité d'accueil portée à 45 élèves en parcours initial. La création du baccalauréat ASSP¹ et SAPAT² permet à des élèves titulaires de ces diplômes d'être dispensés de certains modules de formation (arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation

¹ ASSP : Accompagnement, soins et services à la personne

² SAPAT : services aux personnes et aux territoires

conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant). Ces élèves intègrent la formation en parcours partiel. La réingénierie du programme de formation induite par l'évolution des pratiques professionnelles et la nécessité de la montée en compétences des aides-soignants entraîne la parution de 6 nouveaux textes réglementaires. Leur promulgation s'échelonne d'avril 2020 à juin 2021. Cette réingénierie est marquée, tout d'abord, par les modifications d'accès à la formation puis dans le découpage du programme de formation jusqu'à la validation des compétences sans omettre les dispenses ou allègements de formation.

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine autorise en septembre 2021 l'IFAS Sud Gironde à accueillir chaque année 61 élèves hors apprentissage et VAE dont 6 places au titre de l'Accord de Relance Etat –Région 2020-2022.

L'arrêté du 10 juin 2021 précise le fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et la composition des différentes instances.

- L'ICOGI (Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut) émet un avis sur le budget de l'IFAS, les ressources humaines, l'utilisation des locaux, le rapport annuel d'activité, la cartographie des stages et valide le projet d'institut, le développement de l'apprentissage, les différents calendriers...
- La Section Compétente pour le traitement Pédagogique des Situations individuelles des élèves.
- La Section Compétente pour le traitement des Situations Disciplinaires.
- La Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut.

3 PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DU COUT DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT

Le coût de la formation d'aide-soignant est pris en charge intégralement par le Conseil Régional Aquitaine pour :

- Les personnes en poursuite de scolarité
- Les demandeurs d'emploi
- Les personnes au foyer non demandeurs d'emploi

Pour les établissements hospitaliers, les élèves issus de la promotion professionnelle bénéficient d'une prise en charge du coût de leur formation par leur établissement ou par un OPCO.

Pour les établissements de droit privé, les élèves bénéficient d'une prise en charge du coût de la formation par les OPCO.

Selon le parcours et la situation de chacun, des aides supplémentaires peuvent être demandées. Certains élèves inscrits à Pôle Emploi bénéficient d'une rémunération par Pôle Emploi pendant la formation.

Une bourse peut être attribuée après instruction de la demande par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine et la validation de l'entrée en formation par l'Institut de Formation.

Un élève sans ressource peut solliciter le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine pour une attribution d'une Indemnisation et Rémunération à l'Intention des Stagiaires (IRIS aujourd'hui renommé ROMEO).

Bourses Conseil Régional	Demandes	Accords
Promotion 2021-2022	4	4
ROMEO Conseil Régional	Demandes	Accords
Promotion 2021-2022	6	6

Coût d'un parcours complet et partiel hors Conseil Régional

Sont concernés :

- Congé individuel de formation : OPCO, FONGECIF, UNIFORMATION
 - Établissements de Santé Publics et Privés
 - Parcours partiels hors Conseil Régional
-
- Le coût de la formation = Valorisation des heures de stage et suivi en stage 4,61€/H

Coût d'un parcours complet ou partiel pris en charge par Conseil Régional

- Élèves demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi (y compris les Bac ASSP et SAPAT et passerelles demandeurs d'emploi)

Module	Semaines de Formation	Semaines de stage	TOTAL Heures	Parcours complet hors Conseil Régional cours + stage	Tarif parcours partiel hors Conseil Régional cours + Stage = 4,61€/H	Tarif des stages si redoublement hors Conseil Régional	
Module 1	4 (140h)	4 (140h)	280	1170€	1 291 €	4 (140h)	645.40
Module 2	2 (70 h)	4 (140h)	210	878€	969 €	4 (140h)	645.40
Module 3	5 (175h)	8 (280h)	455	1902 €	2 098€	8 (280h)	1290.80
Module 4	1 (35h)	2 (70 h)	105	439€	485 €	2 (70 h)	322.70
Module 5	2 (70 h)	4 (140h)	210	878€	969 €	4 (140h)	645.40
Module 6	1 (35h)	2 (70 h)	105	439€	485 €	2 (70 h)	322.70
Module 7	1 (35h)	/	35	147€	162 €	/	
Module 8	1 (35h)	/	35	147€	162 €	/	
Parcours complet	17	24	1435	6000€	6621€	24	3872.40

Pour les formations Passerelles prises en charge par le Conseil Régional : subvention de 10800.00 euros soit 2700.00 euros par élève

Ancien référentiel (arrêté du 22 octobre 2005)

Module	Semaines de Formation	Semaines de Stage	Heures	Parcours Complet (Conseil Régional)	Parcours Partiel (Conseil Régional)
Module 1	4	4	280	788 €	788 €
Module 2	2	4	210	591 €	591 €
Module 3	5	8	455	1 281 €	1 281 €
Module 4	1	2	105	296 €	296 €
Module 5	2	4	210	591 €	591 €
Module 6	1	2	105	296 €	296 €
Module 7	1		35	99 €	99 €
Module 8	1		35	99 €	99 €
	17	24	1 435	4 041€	4 041€

Nouveau référentiel (Arrêté du 10 juin 2021)

Suite à la publication de l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux, le cout de la formation est modifié.

Pour rappel, un parcours complet comprend : 44 semaines soit 1540 heures réparties comme suit :

- 770 heures de formation théorique
- 770 heures de formation clinique (stage)

Frais annexes :

- Tarif : gestion de dossier pour la sélection à l'entrée en formation : **GRATUIT**
- Tarif : inscription en formation (à verser lors de l'inscription définitive) : **100€**
- Tarif : **AFGSU (ASHQ et autre parcours hors financement CR) : 50€**

Coût d'un parcours complet hors Conseil Régional : 7000€

- Congé individuel de formation : TRANSITIONS PRO, OPCO, FONGECIF, UNIFORMATION
- Établissements de Santé Publics et Privés

BLOC DE COMPETENCES	Module	Heures de Formation	Heure de stage	TOTAL Heures	TARIF Parcours Complet
	API	35H			318
	SPI	7H			64
	TPG	35H			318
BLOC 1	Module 1	147	3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines		1 337
	Module 2	21			191
BLOC2	Module 3	77			700
	Module 4	182			1655
	Module 5	35			318
BLOC 3	Module 6	70			636
	Module 7	21			191
BLOC 4	Module 8	35		318	
BLOC 5	Module 9	35		318	
	Module 10	70		636	
Parcours complet		770h 22 semaines	770h 22 semaines	1540 h 44 semaines	7000

Coût d'un parcours partiel hors Conseil Régional BAC ASSP :

- Tarif : gestion de dossier pour la sélection à l'entrée en formation : **GRATUIT**
- Tarif : inscription en formation (à verser lors de l'inscription définitive) : **100€**
- Tarif : **AFGSU : 50€**

BLOC DE COMPETENCES	Module	Heures de Formation	Heures de stage	TOTAL Heures	TARIF
API		35H			318
SPI		7H			64
TPG		35H			318
BLOC 1	Module 1	Dispensé			
	Module 2	Dispensé			
BLOC2	Module 3	77 h	2 stages de 5 semaines 350h	644h	2673
	Module 4	182 h			
	Module 5	35 h			
BLOC 3	Module 6	Dispensé			
	Module 7	Dispensé			
BLOC 4	Module 8	Dispensé			
BLOC 5	Module 9	Dispensé			
	Module 10	Dispensé			
Parcours Partiel ASSP		371h 10,60 semaines	350 h 10 semaines	721 h	3373

Coût d'un parcours partiel hors Conseil Régional : BAC SAPAT

- Tarif : gestion de dossier pour la sélection à l'entrée en formation : **GRATUIT**
- Tarif : inscription en formation (à verser lors de l'inscription définitive) : **100€**
- Tarif : **AFGSU : 50€**

BLOC DE COMPETENCES	Module	Heures de Formation	Heures de stage	TOTAL Heures	TARIF
API		35H			318
SPI		7H			64
TPG		35H			318
BLOC 1	Module 1	Dispensé			
	Module 2	Dispensé			
BLOC2	Module 3	77 h	2 stages de 5 semaines 350h	644	2673
	Module 4	182 h			
	Module 5	35 h			
BLOC 3	Module 6	Dispensé			
	Module 7	Dispensé			
BLOC 4	Module 8	35 h	Stage de 4 semaines 140 h	280 h	318
BLOC 5	Module 9	35 h			
	Module 10	70 h		636	
Parcours Partiel SAPAT		511h 14,60 semaines	490 h 14 semaines	1001 h	4645

Coût de la formation **parcours en apprentissage**. Bac SAPAT

Frais annexes :

- Tarif : gestion de dossier pour la sélection à l'entrée en formation : **GRATUIT**
- Tarif : inscription en formation (à verser lors de l'inscription définitive) : **0**
- Tarif : **Module de consolidation (pour les parcours en apprentissage) : 1500€**
- Tarif : **AFGSU (parcours en apprentissage) : 50€**

BLOC DE COMPETENCES	Module	Heures de Formation	Heures de stage	TOTAL Heures	TARIF
API		35H			318
SPI		7H			64
TPG		35H			318
BLOC 1	Module 1	Dispensé			
	Module 2	Dispensé			
BLOC2	Module 3	77 h	2 stages de 5 semaines 350h	644	2673
	Module 4	182 h			
	Module 5	35 h			
BLOC 3	Module 6	Dispensé			
	Module 7	Dispensé			
BLOC 4	Module 8	35 h	Stage de 4 semaines 140 h	280 h	318
BLOC 5	Module 9	35 h			318
	Module 10	70 h			636
Parcours		511h	490 h		4645
APPR SAPAT		14,60 semaines	14 semaines	1001 h	

Coût de la formation parcours en apprentissage. BAC ASSP

- Tarif : gestion de dossier pour la sélection à l'entrée en formation : **GRATUIT**
- Tarif : inscription en formation (à verser lors de l'inscription définitive) : **0**
- Tarif : **Module de consolidation (pour les parcours en apprentissage) : 1500€**
- Tarif : **AFGSU (parcours en apprentissage) : 50€**

BLOC DE COMPETENCES	Module	Heures de Formation	Heures de stage	TOTAL	TARIF
API		35H			318
SPI		7H			64
TPG		35H			318
BLOC 1	Module 1	Dispensé			
	Module 2	Dispensé			
BLOC2	Module 3	77 h	2 stages de 5 semaines 350h	644h	2673
	Module 4	182 h			
	Module 5	35 h			
BLOC 3	Module 6	Dispensé			
	Module 7	Dispensé			
BLOC 4	Module 8	Dispensé			
BLOC 5	Module 9	Dispensé			
	Module 10	Dispensé			
Parcours APPR ASSPI		371h 10,60 semaines	350 h 10 semaines	721 h	3373

4 DÉROULEMENT DE LA FORMATION 2021 - 2022

La formation suit le calendrier scolaire sur douze mois et se déroule du 1^{er} septembre 2021 au 26 juillet 2022.

Conformément à la nouvelle réingénierie, la formation comprend 10 modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (API), des travaux personnels guidés (TPG) et un suivi pédagogique individualisé (SPI) des apprenants.

Les élèves entrant en parcours complet doivent suivre 770 heures de stages cliniques soit 22 semaines réparties en quatre stages, et 770 heures d'enseignement théoriques soit 22 semaines.

Un contrôle continu s'effectue sur les douze mois de formation pour valider les dix modules.

La formation partielle est organisée selon les modules à valider pour les élèves concernés.

L'équipe pédagogique organise l'alternance cours/stage validée par la directrice pédagogique.

La commission de validation des épreuves se réunit afin de vérifier que les questions posées respectent le contenu de la formation et les critères décrits dans le référentiel de formation du diplôme d'État d'aide-soignant.

La commission est constituée par l'équipe pédagogique (directrice et formatrices).



Promotion 2021-2022

Les enseignements en cours magistraux

5 SUIVI DE LA PROMOTION 2020-2021

5.1 Taux de réussite

1 diplômé en mars 2021, 45 diplômés par la DREETS à la session de juillet 2021, 1 diplômé en octobre 2021 et 1 diplômé en décembre 2021 soit sur l'année 48 diplômés le taux de réussite est de 92%.

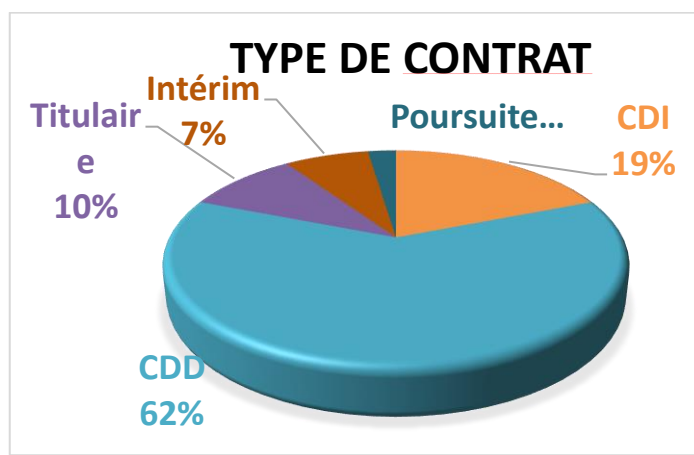
Le taux d'embauche est de 98% en juillet 2021 et de 100% en octobre et décembre 2021.

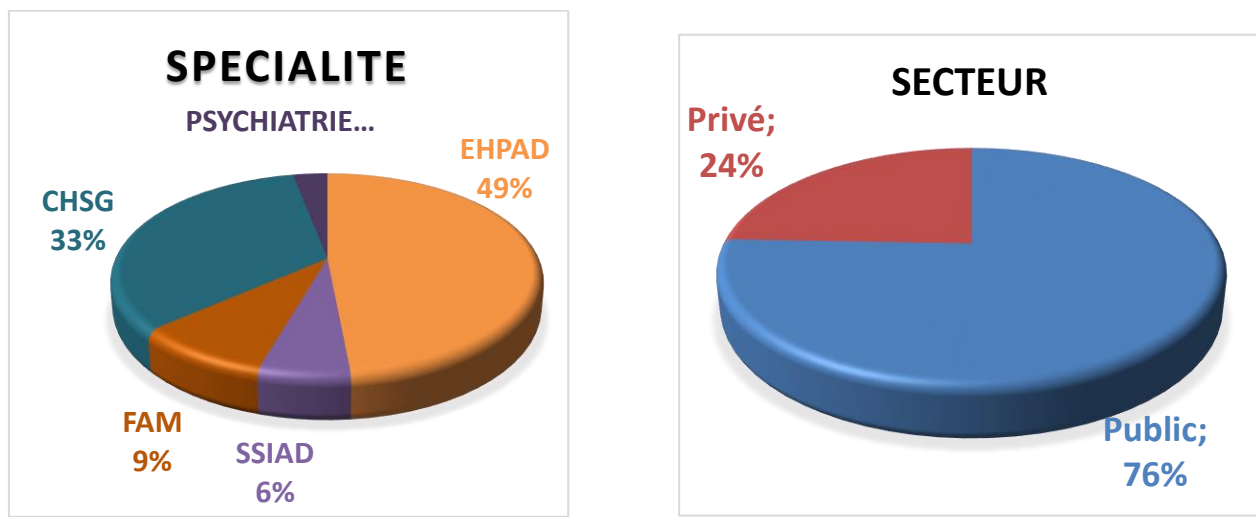
	Élèves présentés/ session			
Mars 2021	Juillet 2021	Octobre 2021	Décembre 2021	
1 élève présenté diplômé (promotion 2019-2020)	49 présentés : 4 ajournées 45 élèves diplômés	1 élève présenté diplômé	1 élève présenté diplômé	

Malgré l'accompagnement pédagogique déployé au sein de l'Institut de Formation d'aide-soignant SUD GIRONDE, tous les élèves ne saisissent pas les aides proposées. Le contexte particulier en lien avec la crise sanitaire a mis en exergue l'illectronisme de certains élèves.

5.2 Insertion professionnelle

Tous les nouveaux diplômés ont trouvé un emploi dans le secteur du sud Gironde.





6 PRÉSENTATION DE LA PROMOTION 2021-2022

La formation à l'Institut de Formation d'Aide-soignant Sud Gironde débute le 1^{er} septembre 2021 et se termine le 26 juillet 2022. Selon l'arrêté du 7 avril 2020 modifié, la sélection des candidats a été effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier leurs connaissances, leurs aptitudes et leur motivation à suivre la formation. Les candidats ayant été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sollicitent directement l'IFAS pour une inscription. Leur admission directe est validée par la directrice de l'institut. Sont dispensés de l'épreuve de sélection « *Les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la Fonction Publique Hospitalière et agents de service justifiant d'une ancienneté de services cumulés d'au moins un an en équivalent temps plein ou justifiant à la fois du suivi de la formation des 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes* » (Art 11 arrêté 10 juin 2021).

6.1 Les Épreuves de sélection

Les épreuves de sélection pour la promotion de 2021-2022 sont organisées par l'institut de formation sous la responsabilité de la Directrice Pédagogique. La sélection s'est réalisée sur dossier et entretien.

Sur 138 dossiers de candidature pour la formation initiale : 123 se sont présentés- 41 candidats sur liste principale et 36 sur liste complémentaire.

24 dossiers de candidature en formation partielle ont été déposés. 20 se sont présentés

6.2 Composition de la promotion 2021-2022 et Profil des élèves

L'Institut de Formation d'Aide-soignant Sud Gironde a un agrément pour accueillir soixante et un élèves hors apprentissage et VAE dont 6 places au titre de l'Accord de Relance Etat –Région 2020-2022.

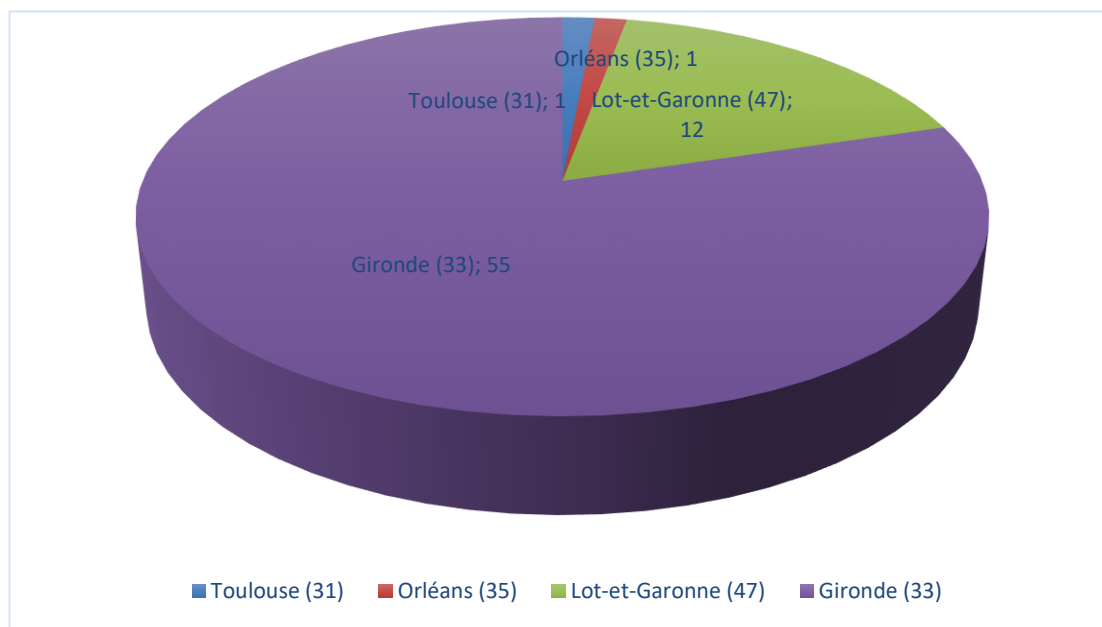
Cet agrément est renouvelé tous les cinq ans par le Conseil Régional.

Début de formation 2021-2022 : Rentrée le 1/09/2021- 70 élèves dont

- 41 parcours complets (dont 13 ASH)
- 17 parcours partiels dont 7 titulaires d'un Baccalauréat Professionnel SAPAT « Services aux Personnes et aux Territoires », 4 titulaires ASSP « Accompagnement, Soins, Services à la Personne », 3 DEAVS, 1 AMP, 1 AMP, 1 MCAD.
- 3 redoublants (dont 1 présentée en décembre 2021 et 2 en juin 2022).
- 9 apprentis (7 ASSP et 2 SAPAT)
- 4 Élèves ont arrêté la formation (1 apprentie, 2 parcours partiels SAPAT et 1 parcours complet).

Pour la rentrée de septembre 2021, les élèves titulaires du baccalauréat ASSP ou SAPAT pouvaient choisir de suivre la formation en parcours en apprentissage. 9 ont choisi cette option.

6.3 Origine géographique des élèves



Au regard de la carte de la Nouvelle-Aquitaine, l'Institut de Formation d'Aide-soignant Sud Gironde reste très attractif sur le département de la Gironde.

Les épreuves de sélection d'entrée dans l'Institut de Formation SUD GIRONDE sont ouvertes à tout le monde.

On observe toutefois que la majorité des candidats est issue de la Gironde.

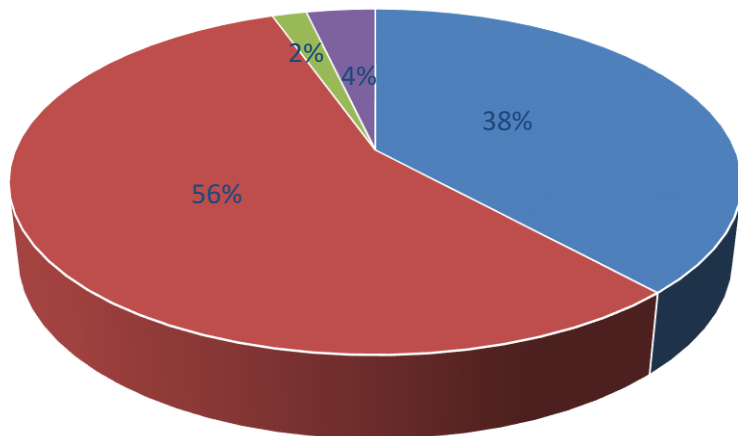
6.4 Répartition par genre

Effectif promotion 2021/2022	Nombre de filles	%	Nombre de garçons	%
70	65	92,85%	5	7,14%

6.5 Moyenne d'âge des élèves

Pour la promotion 2021-2022, la moyenne d'âge des élèves de la promotion est de 31 ans.

6.6 Typologie des diplômes à l'entrée de la formation



■ Niveau 3 (CAP/BEP) ■ Niveau 4 (BAC) ■ Niveau 5 (BTS/DUT) ■ Niveau 6 (Licence)

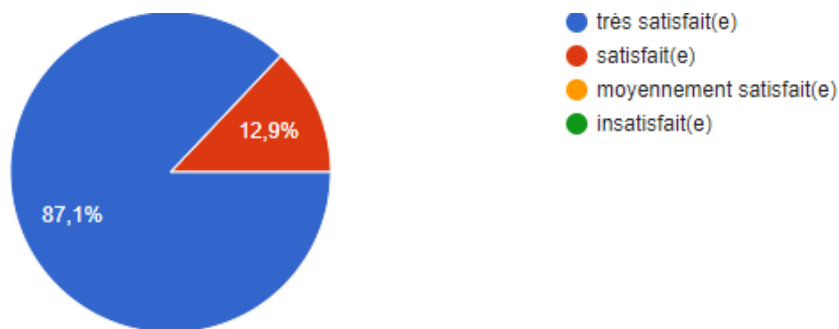
7 BILAN PÉDAGOGIQUE

7.1 Évaluation du projet pédagogique de la formation AIDE-SOIGNANT

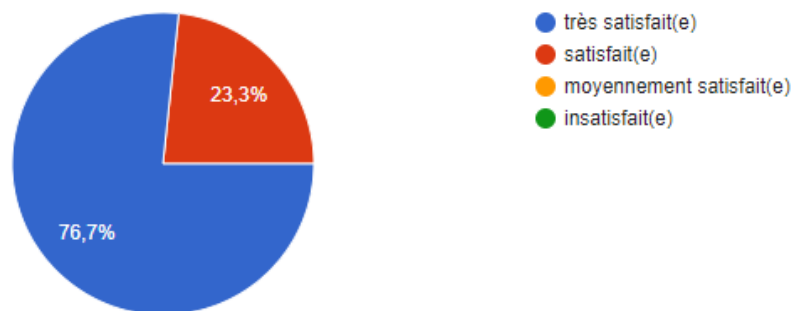
Les objectifs de formation sont en adéquation avec les objectifs du programme	OUI	
Les objectifs de formation sont formalisés dans le projet pédagogique	OUI	
La planification d'année retraçant l'alternance (période cours – stages et congés) est présente	OUI	
Les dates de rentrée sont déterminées	OUI	
Le calendrier des épreuves de contrôle continu des connaissances est établi en début de formation	OUI	
Les disciplines relatives aux enseignements théoriques prévues au programme sont traitées	OUI	
L'organisation des stages est adaptée au programme de formation	OUI	
Les évaluations prévues au programme de formation sont réalisées	OUI	
Une évaluation de la formation est réalisée	OUI	

7.2 Évaluation de la formation par les élèves

Une évaluation de la satisfaction des élèves est faite à mi formation et en fin de formation sur la base de questions ouvertes. Elle montre le degré de satisfaction très important concernant les apports et enseignements théoriques.



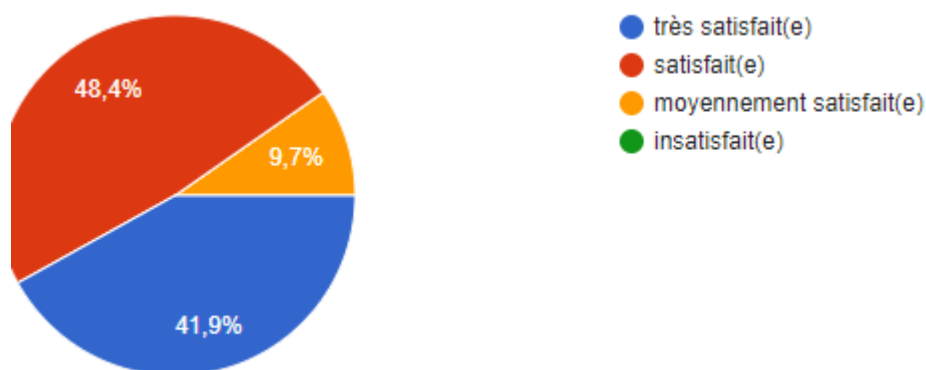
Évaluation générale de la satisfaction des enseignements théoriques par les élèves



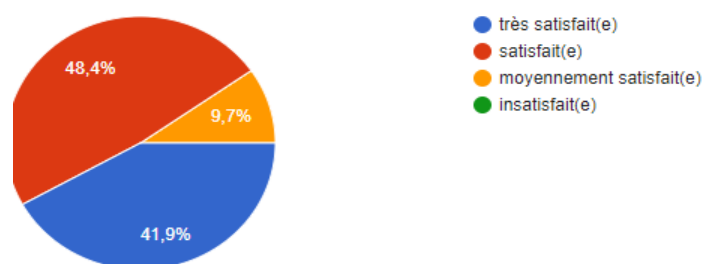
Évaluation générale des supports pédagogiques par les élèves

La promotion des élèves aides-soignants se caractérise par son hétérogénéité dans les parcours scolaires. Ils n'ont pas la même capacité rédactionnelle et de prise de note une adaptation est faite en fonction des profils accueillis.

Au cours de l'année, les élèves ont pu recevoir les documents par le biais de drop box.



Évaluation générale de l'organisation logistique par les élèves



Évaluation générale de la satisfaction des affectations en stage

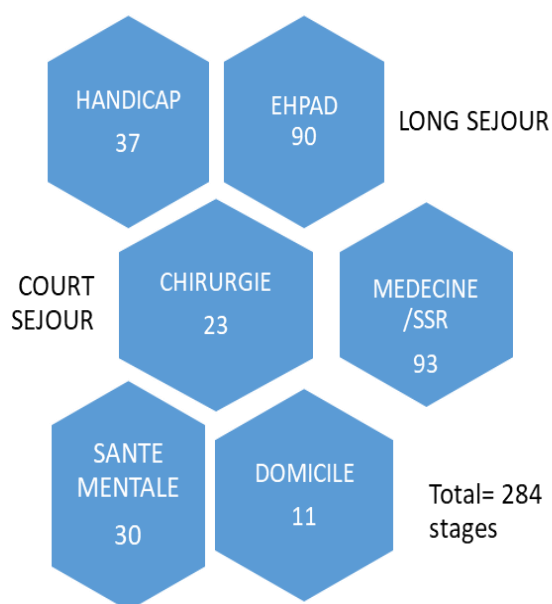
Les enseignements pratiques sont toujours très appréciés des élèves. Ils permettent de faire un lien avec les enseignements théoriques. Les élèves ont la possibilité de pratiquer davantage dans les salles de travaux pratiques laissées à leur disposition.



Action de mobilisation « octobre rose »

L'ensemble des élèves est satisfait par l'affectation en stage et des spécificités rencontrées. Le problème rencontré par les élèves dans certaines structures se situe dans l'impossibilité de transmettre leurs informations sur le dossier informatisé par défaut d'identifiant élève. L'éloignement des terrains de stage peut poser des difficultés pour certains élèves (organisation, cout financier...). Des aménagements sont effectués pour des situations particulières.

L'équipe pédagogique a choisi et démarché 45 lieux de stage situés dans une large zone géographique. Le nombre de demandes faites est de 512 et nous avons obtenu 311 réponses positives.



Les lieux de stage :

Gironde	Lot et Garonne
<ul style="list-style-type: none">• Centre Hospitalier Sud Gironde La Réole/Langon• Grignols/ Illats (EHPAD)• Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux (Saint André/Haut Lévêque/XA/Pellegrin)• Clinique du Sport Mérignac• Clinique Mutualiste Pessac• Hôpital Privé Saint Martin Pessac• Cénac (ADAPT)• Tresses (MAS)• Saint Symphorien (EHPAD)• Institut Bergonié Bordeaux• Fondation Bagatelle (SSIAD)• Centre Hospitalier Cadillac• Centre Hospitalier Bazas• Centre de Soins/EHPAD Podensac• Camblanes et Meynac (FAM Handivillage)• Saint Macaire (EHPAD)• Ehpads Saint Brice• Clinique Sainte Anne Langon• PPMS Monségur• Ehpads Doyennés Langon	<ul style="list-style-type: none">• Marmande / Tonneins : CHIC (Gériatrie aiguë) ASSID• Virazeil (ADAPT)• Casteljaloux (CH : EHPAD, SSR, SSIAD)• SSIAD Mas Agenais• EHPAD Duras

Des réunions avec les professionnels de terrains sont organisées sur chaque site afin de clarifier les attentes de l'Institut de Formation et accompagner les futurs professionnels.

7.3 Intervenants extérieurs en 2021

La diversité des intervenants au sein de l'IFAS contribue à la richesse des enseignements. Les élèves aides-soignants construisent leur identité professionnelle également à la lumière des expériences et témoignages des intervenants.

7.4 Activités des formatrices - année 2021

Enseignement	Nombre d'heures assurés par les formatrices	Nombre d'heures assurés par les vacataires
Cours magistraux/ Travaux dirigés/ Travaux pratiques/AFGSU2	1400 h	120h
Élaboration, Surveillance et correction des devoirs normatifs et formatifs (y compris l'écrit du M5)		
MSP Formatives Normatives		
Administratif (gestion des stages, prise des RDV MSP, des documents de traçabilité, rédaction des procédures, dossier d'inscription, projet pédagogique...)	350 h	
Réunions pédagogiques, Conseils Techniques, ICOGI, réunions institutionnelles	70 h	
Réunion régionales	50 h	
Actions de formation Continue	85	60

7.5 Suivi Pédagogique

Temps de suivi pédagogique	Hors stage	En stage
Cadre formateur Infirmier formateur	450 H	Non comptabilisé contexte sanitaire COVID 19, suivi pédagogique par téléphone et en présentiel à l'IFAS

Tous les élèves bénéficient d'un entretien de suivi pédagogique individuel par le formateur référent, à mi formation. Il a pour but d'aider l'élève à s'auto évaluer sur ses capacités d'organisation, de relation dans le soin et son intégration dans la formation. Il est réalisé ponctuellement, à la demande du formateur, avec prioritairement le formateur responsable du groupe de l'exploitation de stage.

La directrice reçoit les élèves soit à leur demande, soit à la demande des formatrices. Ce temps de suivi ne fait pas l'objet d'une comptabilisation mais il est non négligeable.

Le Conseil Technique s'est réuni une fois au cours de l'année scolaire 2021-2022 (ancien référentiel) et l'ICOGI une fois fin 2021 (nouveau référentiel).

Ordre du jour du CT du 26 mars 2021

1. Présentation du Budget prévisionnel 2021 et compte administratif 2020 fin d'exercice
2. Election au tirage au sort du représentant des élèves au conseil de discipline
3. Bilan pédagogique de la promotion 2019-2020
4. Présentation de la promotion 2020-2021- bilan des élèves
5. Adaptation de la formation 2020-2021 au contexte sanitaire
6. Certification de l'IFAS et suivi
7. Paroles données aux représentants de la promotion 2020-2021
8. Questions diverses

Ordre du jour de l'ICOGI du 15 décembre 2021

Approbation du PV du 26 mars 2021

Présentation du Bilan Financier 2020-2021 et État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2022

Approbation du Règlement Intérieur

Composition des sous-sections de l'ICOGI

- Traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
- Traitement pédagogique des situations disciplinaires

Présentation du Projet Pédagogique

Rapport d'activité 2020

Présentation de la Promotion 2021-2022

Cartographie des stages

Parole donnée au Conseil Régional

Parole donnée aux délégués de la promotion

Questions diverses

8 Gestion de l'institut de formation

La Directrice bénéficie d'un agrément délivré par le Président du Conseil Régional et d'une délégation de signature du Directeur générale pour certains actes. Cette délégation est formalisée.

Effectifs des différentes catégories de personnels permanents

L'équipe pédagogique se situe dans une dynamique d'association de compétences complémentaires, intégrées dans un projet partagé. L'équipe pédagogique remplit les conditions de l'exercice professionnel en référence à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié et à l'arrêté du 10 juin 2021 (nouveau référentiel).

	Nombre de Personnes	ETP
Directeur	1	0,50
Cadre de santé formateur	1	1
Infirmier formateur	2	1,80 (dont 0,30 pour la Formation Continue)
Secrétaire	1	1
Total	5	4,30

8.1 Formation continue des personnels permanents de l'institut en 2021

- Formation réactualisation « formateur CESU » AFGSU,
- Formation en interne hygiène/ Gestes barrières COVIDI
- Word initiation pour 2 formatrices
- Formation « secrétariat » pour la secrétaire
- Formation e-learning pour une formatrice

8.2 Présentation du Bilan Financier 2020-2021 et État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2022

En 2014, l'Institut a été transféré dans les nouveaux locaux rénovés et adaptés répondant en outre aux besoins de fonctionnalité d'un institut de formation ainsi qu'à ceux d'une sécurité renforcée.

L'Institut de Formation d'Aides-soignants accueillait 45 élèves depuis 2011 et plusieurs parcours partiels en respect de l'autorisation qui lui a été accordée.

L'activité prévisionnelle en 2021

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Anticipé 2021
	Conseil Régional	25	42	26
	Hors Conseil Régional	8	4	15
Parcours	complets	33	46	41
	Conseil Régional	10	3	17
	Hors Conseil Régional	1	2	3
	CFA		5	9
Parcours	partiels	11	10	29

En 2021, des places supplémentaires ont été accordées pour un total de 70 places.

Effectif proposé (IFAS – CI 2021)

IFAS DE LA REOLE	ETP autorisés 2020	ETP autorisés 2021
Directrice pédagogique	0,50	0,50
Secrétaire	1,00	1,00
Personnel enseignant	2,80	2,80
Vacataires	0,05	0,11
	4,35	4,41

Dépenses prévisionnelles

LIBELLE DU COMPTE	REALISE 2020	EPRD oct 2020	EPRD 2021 actualisé	CI 2021	Ecart CI 2021 / 2020	Ecart CI 2021 / 2020 (%)
TOTAL TITRE 1	280 464,62	278 700,00	403 660,70	311 957,00	31 492,38	11,23%
TOTAL TITRE 2	110 580,24	100 010,00	110 178,00	242 143,00	131 562,76	118,97%
TOTAL DEPENSES	391 044,86	378 710,00	513 838,70	554 100,00	163 055,14	41,70%

- Sur le titre 1 (Dépenses de personnels) : 311 957 € (soit + 31 492 €, + 11,23 %) principalement dû au remplacement de la secrétaire en arrêt (même si une partie est réduite par remboursement sur emploi aidé) et à la sollicitation plus importante de vacataires suite à l'augmentation capacitaire et au temps de formation plus long.
- Sur le Titre 2 (autres charges) : 242 143€ (soit + 131 563 €, + 118,97 %) principalement dû aux provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices que l'établissement a réalisé (124 000 €).

Recettes

LIBELLE DU COMPTE	CF 2020	EPRD oct 2020	EPRD 2021 actualisé	CF 2021 anticipé	Ecart BP 2022 / CI 2021	Ecart CI 2021 / 2020 (%)
TOTAL TITRE 1	284 719,36	337 724,00	451 593,70	495 803,00	211 083,64	74,14%
TOTAL TITRE 2	112 003,11	40 986,00	62 245,00	86 585,00	- 25 418,11	-22,69%
TOTAL RECETTES	396 722,47	378 710,00	513 838,70	582 388,00	185 665,53	46,80%

Part Conseil Régional :

- L'enveloppe destinée à financer les parcours de formation a été autorisée en 2021 à hauteur de 270 002 € auxquels se sont ajoutés 47 000 € (relatif aux 6 places supplémentaires) soit un total de 317 002 €.

Autres financements :

- Le compte intermédiaire 2021 tient compte de 13 parcours complets hors Conseil Régional (91 000 €), de 3 parcours partiels Région (redoublement), de 3 parcours partiel hors Région (11 658 €) et de 9 parcours d'apprentissage à 70% de 8 442 € (52 897 €)
- Le tarif appliqué a été augmenté en conformité avec des coûts calculés sur la plateforme Solstiss.
- Les frais d'inscription des élèves à l'IFAS s'élèvent à 7 000 € (70 inscriptions à 100 €).

Le résultat prévu pour 2021 serait un excédent de 28 288 €

Budget primitif 2022

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Anticipé 2021	Proposition 2022
	Conseil Régional	25	42	26	51
	Hors Conseil Régional	8	4	15	
Pasours complets		33	46	41	51
	Conseil Régional	10	3	17	
	Hors Conseil Régional	1	2	3	10
	CFA		5	9	10
Parcours partiels		11	10	29	20

Effectif proposé (IFAS – BP 2022)

IFAS DE LA REOLE	ETP autorisés 2021	mesures nouvelles demandées	ETP demandés BP 2022
Directrice pédagogique	0,50	0,30	0,80
Secrétaire	1,00	0,50	1,50
Personnel enseignant	2,80	1,00	3,80
Vacataires	0,11		0,11
	4,41	1,80	6,21

Dépenses prévisionnelles

LIBELLE DU COMPTE	REALISE 2020	EPRD oct 2020	EPRD 2021 actualisé	CI 2021	BP 2022	Ecart BP 2022 / CI 2021	Ecart BP 2022 / CI 2021 (%)
TOTAL TITRE 1	280 464,62	278 700,00	403 660,70	311 957,00	412 566,00	100 609,00	32,25%
TOTAL TITRE 2	110 580,24	100 010,00	110 178,00	242 143,00	126 710,00	-115 433,00	-47,67%
TOTAL DEPENSES	391 044,86	378 710,00	513 838,70	554 100,00	539 276,00	-14 824,00	-2,68%

- Sur le titre 1 (Dépenses de personnels) : 412 566 € (soit + 100 609 €, + 32,25 %) calculé sur la base budgétaire actualisée en juin 2021 suite aux augmentations capacitaires (demande en mesures nouvelles de 0,3 ETP de directrice pédagogique, 1 ETP formateur et 0,5 ETP de secrétariat) sur laquelle est appliquée un taux d'évolution de 0,5 % (augmentation des cotisations, GVT...),
- Sur le Titre 2 (autres charges) : 126 710 € (soit - 115 433 €, - 47,67 %) en baisse car
 - en 2021 des provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices ont été faites à hauteur de 124 000 €, il est seulement prévu 20 000 € de reprise,
 - de plus, baisse des prestations externes de - 9 991 € pour tenir compte du seuil de 5% du budget total

Recettes

LIBELLE DU COMPTE	CF 2020	EPRD oct 2020	EPRD 2021 actualisé	CF 2021 anticipé	EPRD 2022	Ecart BP 2022 / CI 2021	Ecart BP 2022 / CI 2021 (%)
TOTAL TITRE 1	284 719,36	337 724,00	451 593,70	495 803,00	439 600,00	- 56 203,00	-11,34%
TOTAL TITRE 2	112 003,11	40 986,00	62 245,00	86 585,00	99 676,00	13 091,00	15,12%
TOTAL RECETTES	396 722,47	378 710,00	513 838,70	582 388,00	539 276,00	-43 112,00	-7,40%

Part Conseil Régional :

- L'enveloppe destinée à financer les parcours de formation a été autorisée en 2021 à hauteur de 270 002 € auxquels se sont ajouté 47 000 € (relatif aux 6 places supplémentaires) soit un total de 317002 €.

8.3 Équipement de l'institut



Équipement	Nombre et commentaires
Nombre de salles de cours	1
Nombre de salles de travaux dirigés/ travaux pratiques	2 (dont 1 équipée pour la simulation)
Centre de documentation	Sur l'IFAS les élèves ont à leur disposition : <ul style="list-style-type: none"> • Des revues professionnelles, • Des livres professionnels
Nombre de postes informatiques mis à disposition des formateurs	3
Nombre de postes informatiques mis à disposition des élèves	21
Autres informations	Matériel pédagogique (CESU, TP...) Mise à disposition de la salle informatique



Séances d'ergonomie en présence de Mme DUFOIS, kinésithérapeute CH Sud Gironde.

9 ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE 2021

L'institut de formation d'aide-soignant développe des actions de formations continues :

- Préparation aux épreuves de sélections orales
- Remise à niveau des ASHQ
- Formation à la mesure des paramètres vitaux.
- Journée d'information sur l'hygiène des mains en partenariat avec le service d'hygiène du CHSG.

9.1 Réalisation des actions de formation continue 2021

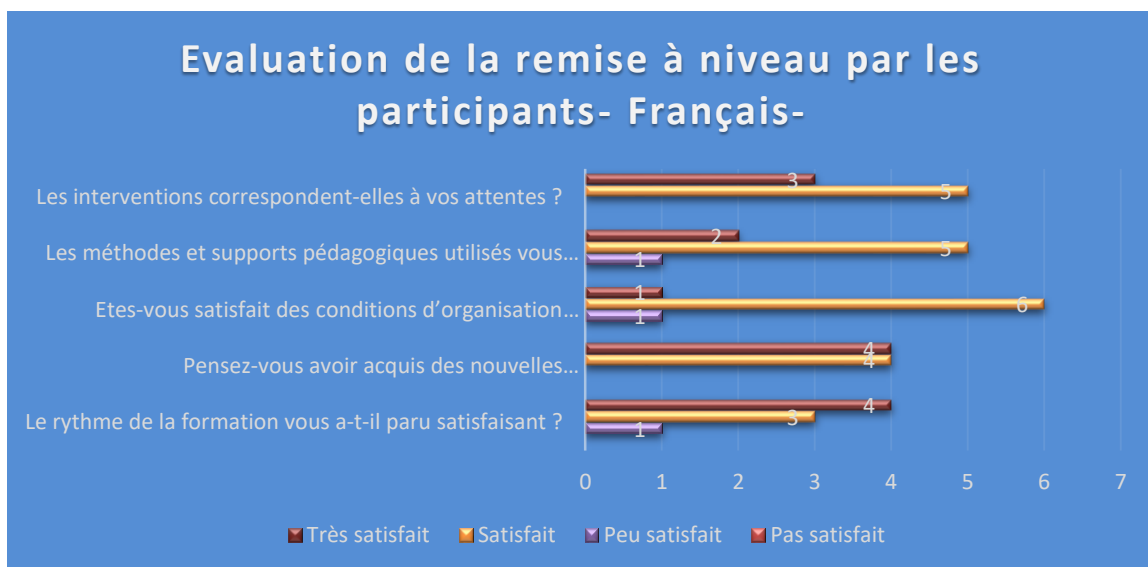
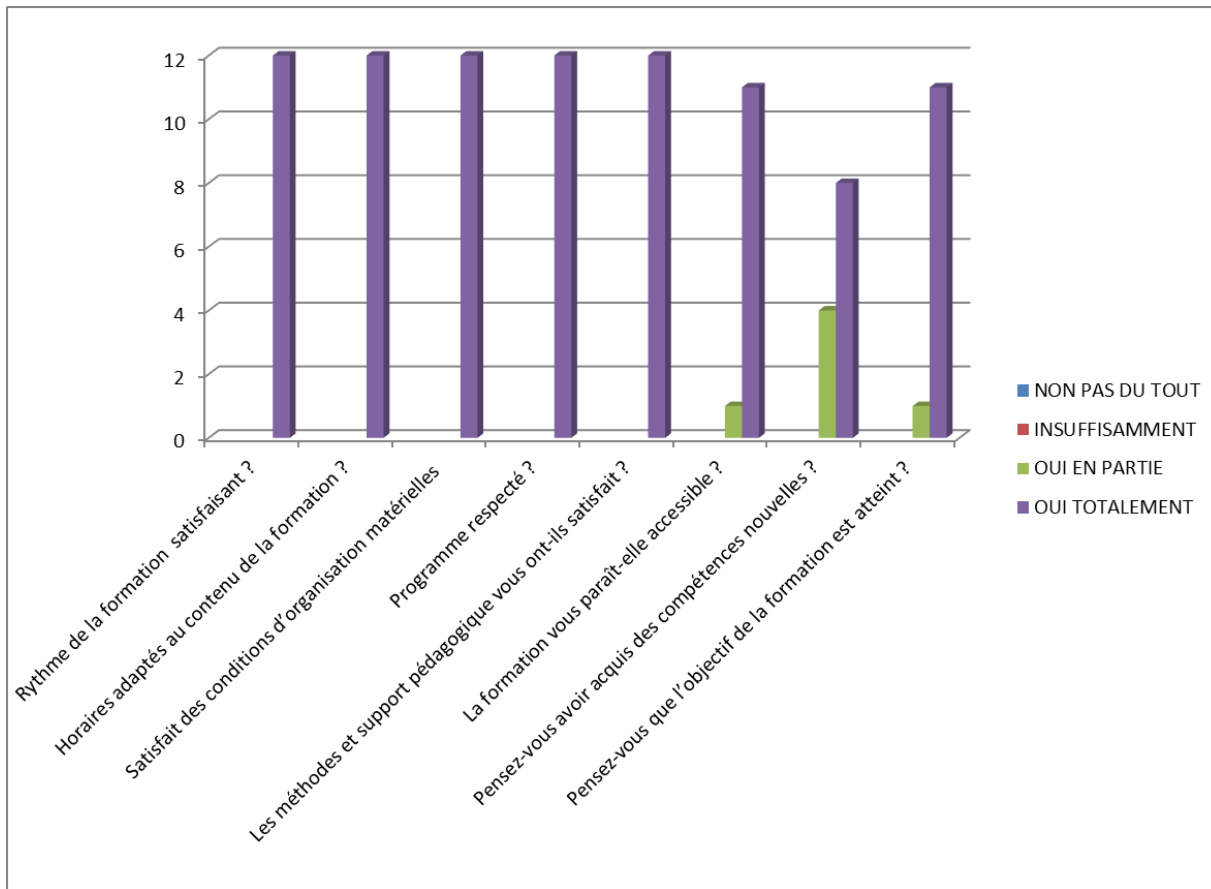
Thème de la formation suivie	Nombre de participant	Nombre de journées de formation continue réalisées
Remise à niveau écrit	12	5 jours x 7 h = 40 h
Préparation à l'entretien de sélection	10	4 jours X 3h = 12 h
Formation des 70 heures ASHQ	13	10 jours X 7 h = 70 h
Formation à la mesure des paramètres vitaux	12 le 8/06/21 8 le 19/10/21	2 jours (14h)
Total		21 jours (136h)

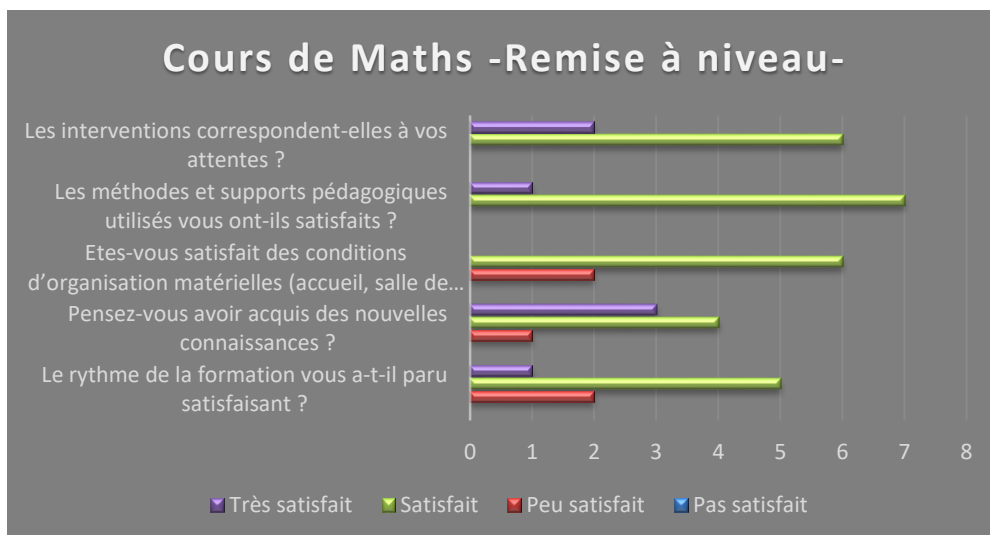
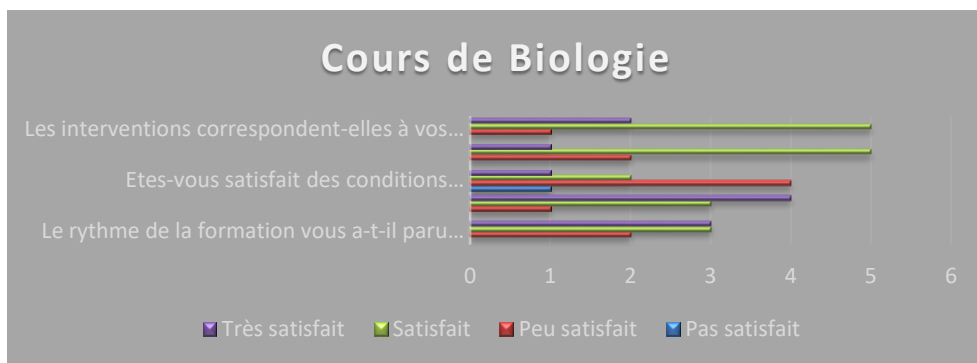
9.2 Évaluation des actions de formation continue

	OUI	NON
Un cahier des charges est établi	OUI	
Les objectifs et le contenu pédagogique sont portés à la connaissance des stagiaires et des financeurs	OUI	
Les objectifs de formation sont formalisés	OUI	
Les moyens et les méthodes pédagogiques mis en œuvre sont en adéquation avec les objectifs définis	OUI	
Une évaluation qualitative et/ou quantitative est réalisée	OUI	

9.3 Évaluation des actions de formation par les participants

Paramètres vitaux





10 PARTENARIATS DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'institut de formation est en partenariat avec :

- Différents lycées du territoire : Le lycée AGIR de LANGON ; le lycée de Bazas ; les MFR du territoire
- Pôle Emploi de LANGON : journée d'information des demandeurs d'emploi sur le métier d'aide-soignant, relation avec le secrétariat de l'Institut de Formation lors de la journée de la rentrée afin d'aider les futurs élèves dans leurs démarches pour instruire leur dossier de prise en charge et de rémunération,
- Les EHPAD dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'animation au sein d'un lieu de vie,
- L'association HANDISPORT dans le cadre de la découverte du handicap,
- Le service d'hygiène du Centre Hospitalier SUD GIRONDE,
- Participation de l'Institut de Formation au Salon « Bien Vieillir »,
- Participation au forum « emploi – formation » du territoire SUD GIRONDE
- Participation de l'Institut de Formation au Forum de l'emploi organisé par POLE EMPLOI LANGON
- L'institut de formation établit également des partenariats avec des établissements de Santé Publics et Privés, des EHPAD publics et privés, des SSIAD dans le cadre des affectations en stage.

11 PROJETS ET PERSPECTIVES 2022

L'institut de Formation poursuit sa démarche qualité. L'année à venir sera également marquée par l'ouverture dès la rentrée de septembre 2022 d'une augmentation de la capacité portant à 71 le nombre de parcours proposés. On y trouvera des élèves en parcours complet, parcours partiel et d'autres en apprentissage. Les parcours de formation en apprentissage concernent des élèves en formation partielle donc dispensés de certains modules de formation.

D'autre part, la poursuite et l'entretien du maillage territorial devra être dans une continuité en optimisant notre communication externe par l'utilisation des réseaux sociaux, des médias et autres moyens.

Optimiser notre partenariat avec les établissements de soins et lieux de vie par des rencontres sur des thèmes professionnels.

Accompagner l'équipe pédagogique dans l'utilisation de la pédagogie alternative par le biais de la formation professionnelle continue.

Moderniser le mobilier de l'IFAS notamment dans les salles de travaux pratiques, cet objectif était déjà inscrit dans le rapport de 2020 mais n'a pu se réaliser en 2021, nous espérons qu'il se réalise en 2022.

SIGLES - ABREVIATIONS

AMP : Aide Médico-Psychologique

AVF : Assistante de Vie aux Familles

ASHQ : Agents des Services Hospitaliers Qualifiés

BAC ASSP : Baccalauréat Professionnel : Accompagnement, Soins, Service à la personne

BAC SAPAT : Baccalauréat Professionnel : Services Aux personnes et aux Territoires

DEAS : Diplôme d'Etat d'Aide-soignant

DEAVS : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale

DREETS : Direction Régionale Economie Emploi Travail et Solidarités

ARS : Agence Régionale de Santé

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

SSIAD : Service Soins Infirmiers À Domicile

MSP : Mise en Situation Professionnelle

AFGSU 2 : Attestation Formation Gestes et Soins d'Urgence niveau 2

ICOGI : Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut

IRIS : Indemnisation et Rémunération à l'Intention des Stagiaires

OPCO : Opérateur de Compétences



2021 services communication centre hospitalier sud gironde pour IFAS